L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cº.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, [illegible] avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre le carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

[illegible]

LES ANNONCES [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

LES THEATRES et autres entreprises [illegible]

LES ANNONCES [illegible] doubles [illegible]

CABOTAGE.

POUR Natchez, Baton Rouge, Vicksburg [illegible] Natchez.—Le bateau à vapeur, régulier SULTANA, capitaine Pease, partira ce soir, 30 du courant, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue du Canal, ou à
30 sept. L. V. HUBBARD & Co. 96, Tchoupitoulas.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le steamer LEVI WELCH, capitaine E. W. Fuller, est maintenant au bas de la rue Bienville, prêt à recevoir du fret et partira lundi 30 courant, à midi. Pour fret ou passage pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, débarcadère de Pointe Franklin, Centreville, Berwick Bay, Bayou Bœuf, [illegible] ou à
JOHN HALL,
30 sept. No. 1, Front Levee.

Paquet régulier pour VICKSBURG, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur J. M. WHITE, [illegible] Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
JNO R. SHAW & Co. 34 Poydras.

POUR LE CAMP [illegible] Covington, Mandeville et Madisonville.—Le bateau à vapeur, en marcheur, MONMOUTH, capitaine J. W. Hoffman, fera le voyage chaque jour au Camp Ground, en partant du bout du rail road, le mercredi, le jeudi et le vendredi, après l'arrivée des chars à 11 heures du matin, le samedi après l'arrivée des chars le soir, et le dimanche après ceux de 8 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
H. LITTLE, agent,
44 [illegible] Nouvelle Levée.

MALLE DES ETATS-UNIS.
STEAMER BRILLIANT.
PAQUEBOT REGULIER Pour le Bayou Donaldsonville, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara et Pointe Coupée.—Pendant le temps que le Brilliant sera en réparation, le steamer ST. LANDRY, capitaine Baldwin, prendra sa place et partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] WM. H. AVERY, [illegible] Gravier.

MALLE DES ETATS-UNIS.
PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica et Fort Adams.—Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt. Neal, partira de la Nouvelle Orléans [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. H. AVERY.

POUR NATCHEZ, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le bateau à vapeur SULTANA [illegible]
L. V. H. [illegible]

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE.
[illegible]
Réduction à 5 cents du prix de passage.
[illegible]

PRIX:
Pour une personne seule, [illegible]
un cheval et [illegible]
[illegible]
Pour les chars de planteurs, les diligences, [illegible]
1er mars 1844. ROBERT MURPHY.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK.—La barque paquebot VERNON, capitaine [illegible] ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue [illegible]
BULLEN & WOODRUFF, [illegible] Camp.

POUR NEW YORK.—Le navire WABASH, capt. Shapley, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, [illegible]
J. W. STANTON & Co.
14 sept. [illegible] Lafayette.

A FRETER.—Le navire DUNCAN, capitaine [illegible] Berry, jaugeant [illegible] S'adresser à
HARROD, DARLING & Co.
12 sept. 40 Commune.

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière KELBY, capt Janvrin, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 sept. GEO. GREEN & BROTHER, 8 Gravier.

POUR GLASGOW.—Le navire fin voilier, MONSON, capitaine Young, partira sous le plus bref délai, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
4 sept. 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe CHAOS, capitaine Larkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
19 sept. GEO. GREEN & BRO., 82 Gravier.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Ware, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord; partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
14 sept. L. H. GALE, 93 Commune.

POUR ANVERS.—Un navire de première classe sera expédié pour le port ci-dessus en fret [illegible] bon suite de [illegible] Pour les conditions, s'adresser à
6 sept. JOHN A. MERRITT & Co. 82 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe ATLAS, capt. Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
[illegible] GEO. GREEN & BRO. 82 Gravier.

PORTS DU GOLFE.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA HAVANE.—Le beau brick fin voilier T. STREET, capt. McConnell, ayant été complètement réparé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements et des chambres séparées, s'adresser au capitaine à bord ou à
REYNAUD & FALLON,
30 sept. 34 Tchoupitoulas.

POUR TABASCO.—La goélette fine voilière FORTUNA, capitaine May, partira dimanche 29 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 sept. SCHMIDT & Co.

POUR MATAMOROS via la Brasos de St. Yago.—Le brick avantageusement connu, APALACHICOLA, capitaine Treme, est actuellement prêt à recevoir un chargement pour les ports ci-dessus, et partira sans faute vers le 30 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
W. F. VIGERS,
21 sept. 85 rue Bienville.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.
STEAM SHIPS
Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,
Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.
En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté:

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	J. Hewitt
CALEDONIA	E. G. Lott
ACADIA	Alex. Ryrie

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er février
Caledonia	4 février	1er mars
Acadia	4 mars	1er avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax 20
Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.
Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.
S'adresser à JARVIS & ANDREWS,
5 mai. 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.
Importation directe—garanties de la dernière récolte.
Le soussigné vient de recevoir par les navires Eliza, de Philadelphie, et Louisa, de New York, un grand assortiment de graines fraîches, venant directement des fermes de deux anciens et respectables cultivateurs du Nord.
L'importation consiste en: Betteraves, fèves, choux, céleris, carottes, poireaux, laitues, oignons, pois, persil, radis, épinards, tomates, navets, etc. etc. et tout ce qui convenable à la semaille d'automne, et à des prix modérés.
4 sept. WM. DINN, 11, rue Commune.

SUCRE.

DEUX CENTS boucauts superbe sucre, à vendre en magasin, par PETERS & MILLARD.
9 sept—12

MAQUEREAUX.—Du No 1 en barils et demi barils, du No 2, en barils, le tout frais, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co.
24 sept 40, Commune.

HUILE DE BALEINE—100 barils et 20 barriques huile raffinée, en débarquement et à vendre par
18 sept WM FROST & Co. 25 Vieille Levée.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES.

CLAY CLUB No. 1—Municipalité No. 1.
Les whigs du 1er. District de la première municipalité sont priés de se trouver à l'assemblée régulière qui aura lieu ce soir, 30 du courant, à la Salle du Clay Club Central, Exchange Place.
EUGENE MUSSON, Secrétaire.

CLAY CLUB CENTRAL.
Une assemblée de ce Club aura lieu à la salle en-seigne de l'Allée de la Bourse et de la rue de la Douane, mardi 1er. octobre, à 7 heures de l'après-midi. On s'attend à ce que les membres soient exacts.
H. T. VIENNE,
A. ROUSSEAU, } Secrétaires.
C. C. WILLIAMS,

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1844.
CLAY CLUB
Du second district de la 1ère. municipalité.
A une assemblée des Whigs du second district de la première municipalité, tenue hier au soir, les personnes suivantes ont été nommées pour représenter le Club à l'Association Républicaine Whig de la première municipalité.
R. A. Lefebvre,
Alexandre Bonneval,
Jas. Michel,
Benj. Van Osten,
J. T. Dufour.
Une liste de souscription est ouverte par M. G. A. Montmain, à la Banque de l'Etat, pour avoir les noms de ceux qui désirent faire partie de la Convention whig de Bâton Rouge.
V. BURTHE, Président.
B. LANDREAUX, secrétaire.

LE JUIF ERRANT
EDITION D'APRES LE CONSTITUTIONNEL.
LE Juif Errant par M. E. SUE, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. etc.
La 5me Livraison de cet ouvrage est présentement en vente chez Vor HEBERT, 149, Chartres.
Prix:—15 cents la livraison.
20 sept.

LE JUIF ERRANT.
LA 2me Livraison du Juif Errant en Espagnol est présentement en vente chez V. HEBERT,
25 sept 149, rue de Chartres.

L'ECHO des FEUILLETONS,
LE JUIF ERRANT.
A son retour de l'Ouest, M. DE LA PLACE sera à même de pouvoir offrir au public toutes les livraisons du JUIF ERRANT qui auront alors paru, ornées de magnifiques gravures [illegible] LE SIECLE DE LOUIS XIV, par Dumas, et L'HISTOIRE DE L'EMPIRE, par M. Thiers. Ces deux ouvrages [illegible]

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Orléans, Bourbon et Champs Elysées, actuellement occupée par M. John R. Smith. S'adresser à
3 sept A. GORDON, WYLIE & Co, 63 Bienville.

A LOUER présentement—Le magasin en brique No 58, rue Royale, entre Bienville et Conti, actuellement occupé [illegible]
BOUTIN, GALLY & Co.
[illegible]

A LOUER,
UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la [illegible] [illegible]

AUSSI—
UNE MAISON en briques a 2 étages, située rue Dumaine, No. 111 entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser à B. & A. SOULIE,
[illegible] 45, Conti, au premier.

A LOUER.—La maison No. 57, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Waters. [illegible] Possession immédiate. S'adresser à
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
[illegible] 44 Poydras.

A LOUER.—Une maison confortable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er. janvier, et l'obtenir à bon marché. S'adresser à L. & S. DAVIS, 1 o Camp.

A LOUER.—Les deux magasins en briques nouvellement construits, Nos. 7 et 10, rue Poydras, [illegible]
BULLEN & WOODRUFF, [illegible] Camp.

A LOUER pour le premier du mois prochain.—Une MAISON neuve en briques avec cuisine bien [illegible] également en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à
18 sept K. BRUGIER, 9, rue St Louis.

A LOUER—LA MAISON à trois étages No. 56, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
DAREY & TREMOULET,
[illegible] 25, Vieille Levée.

A LOUER.—Le bas et le devant des étages supérieurs du beau magasin à trois étages et en briques situé rue Poydras No. 11[illegible], presque vis-à-vis le The American. S'adresser à E. JOHNS,
27 sept sur les lieux.

A LOUER pour le premier du mois prochain une maison haute en briques, avec porte cochère et cuisine haute, également en briques, située rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à
14 sept K. BRUGIER, 9, St Louis.

A LOUER.—Tout le magasin No. 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EDW. SHIFF,
7 sept No. 35, rue Royale.

A LOUER.
Au 1er octobre prochain—Le magasin bien commode faisant face à la Nlle Levée, et aux rue Tchoupitoulas et Commune, maintenant occupé par MM Winston et Hermann, s'adresser à
30 aout La PILIE, 75 Conti.

A LOUER.—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans ses meubles. S'adresser chez JOHN FRERET,
5 juin Rue Carondelet.

SANGSUES.

LE soussigné prévient messieurs les Médecins, les pharmaciens et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un dépôt de SANGSUES qu'il vendra en gros et en détail à CINQ, DIX et QUINZE cents. Il sera fait une remise de dix pour cent aux personnes qui en prendront un cent ou plus.
Ayant pris des arrangements avec une maison du Havre, son établissement sera toujours abondamment pourvu de SANGSUES de premier choix, et les prix seront invariables. P. MARTIN,
30 aout—1m Encoignure des rues Royale et St. Pierre.

TEINTURE ET NETTOYAGE EN GENERAL.
AVIS—MM MONDELET & Cie., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert le 1er juin dernier, rue de Chartres, No. 150, en face de l'hôtel d'Orléans, un établissement de TEINTURE et NETTOYAGE.
Les connaissances qu'ils ont acquises dans cet art en travaillant depuis nombre d'années dans les premières maisons de Paris, et après avoir suivi un cours de chimie appliquée à la teinture, leur font espérer que l'on n'hésitera pas à leur confier les articles les plus précieux, soit pour teindre ou nettoyer, avec la persuasion qu'ils seront aussi bien confectionnés qu'à Paris. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance en acquerront la certitude, par les soins, l'exactitude qu'ils apporteront aux ouvrages qui leur seront confiés et qu'ils finiront dans la dernière perfection.
Ils teignent et nettoyent toutes sortes d'objets, tels que: [illegible] laine, cachemires, crêpes, tulles, dentelles, blondes, velours unis ou épinglés, chapeaux de paille, étoffes pour ameublements, tapis d'appartements, ornements d'église, costumes de bal et de théâtre, gants de soie et de filet, bas de soie; nettoyent les robes de soie sans altérer les couleurs. Par de nouveaux procédés chimiques, ils blanchissent les robes de mousseline, jaconats et indienne, en leur donnant l'apprêt et le brillant du neuf. Nettoyent et teignent les gants de peau, toutes sortes de plumes de parures, les habillements d'hommes sans les déformer et avec toute la fraîcheur du neuf. Teignent en noir pour deuil en 24 heures, et garantissent qu'ils ne déteindront pas, reteignent les noirs en diverses couleurs.
Leurs prix sont modérés. 21 mai—9m

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES.
Mrs MONDELET & Co.
Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hotel d'Orléans,
ONT l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés qu'ils reteignent toutes sortes d'étoffes en pièces, telles que soieries, mérinos, mousseline-laine, satin de laine, draps, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parapluies en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront lieu d'en être satisfaites, par les soins et l'exactitude qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils engagent MM. les marchands à profiter de la saison d'été comme étant la plus favorable, pour faire teindre ce qu'ils ont à reteindre en articles d'hiver—Comme en ce moment les affaires se ralentissent et que l'on peut obtenir la main d'œuvre à meilleur marché, ceux qui profiteront de cette saison, obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver. 11 juillet.

AVIS
LES personnes qui ont des habillements tachés ou piqués et qui désirent les avoir propres, à pouvoir en faire usage pour la saison d'hiver prochain, feraient bien de les envoyer de bonne heure afin de ne pas éprouver du retard, à MM MONDELET & Co 150 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, qui les remettent en les nettoyant dans un état qui surpasse l'attente du public. MM. MONDELET & Co. osent se flatter que si on peut trouver aussi bien qu'eux pour faire ce genre d'ouvrage que l'on ne trouvera pas mieux. 20 sept.

980 ARTICLES DIVERS, DE LA HAVANE
milliers cigares assortis, des meilleures marques;
20 caisses sucre blanc, 60 de jaune;
165 caisses sucre brun.
12 bal en tabac en feuilles, Vuelta de Abajo, pour capes, en magasin et à vendre par
20 sept J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

OSNABURG—10 balles osnaburg de coton, en débarquement du bateau à vapeur Florence, à vendre par
20 sept J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

HUILE DE LIN, etc.—40 barils huile de Lin, 45 do de palmachristi, 12 barriques huile de baleine, sperme; 30 barils huile de baleine; 15 do huile de tanneur, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20 sept 20 Commune.

BLANC DE PLOMB et Verres à Vitres—600 barillets blanc de plomb, de Buffalo; 750 caisses vitres de 8 sur 10, 10 sur 12, et 12 sur 16, garantis exemptes de taches, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20 sept 20, Commune.

TOILE A DRAPS DE RUSSIE—20 balles toile à draps à vendre par
20 sept TUFTS, HOBART & Co, 20, Gravier.

Nouvelle-Orléans:

LUNDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE A GIRON,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

MARCHE POLITIQUE ET CORRUPTION.

Revenons encore, puisqu'il le faut sur l'odieuse calomnie dirigée contre la probité politique de M. CLAY, et revenons y cette fois avec assez de détail et assez de netteté, pour que notre exposition soit convaincante pour tous les hommes de bonne foi. C'est à ceux-là seule que nous nous adressons.

Formulons d'abord la calomnie plus nettement qu'on n'a jamais osé le faire: "M. CLAY, appelé en 1825 à décider de la Présidence entre le général Jackson et John Quincy Adams, a vendu à ce dernier son vote et celui de ses amis pour le poste de Secrétaire d'Etat." La voilà dans toute sa nudité; traçons-en maintenant l'historique, et cela pièces en main.

Les élections présidentielles pour 1825 avaient eu lieu: le général Jackson avait obtenu 99 voix; John Quincy Adams 84, et Willas H. Crawford 41. Aucun de ces candidats n'ayant obtenu la majorité, le choix du Président revenait de droit à la Chambre des Représentans dont M. CLAY était alors Orateur. La décision qu'il prendrait, devait avoir, on le savait, une influence décisive; car M. CLAY entraînait avec lui un bon nombre d'amis. M. CLAY, avec la réserve que lui commandait sa position, n'avait point fait connaître publiquement sa préférence; mais on savait fort bien qu'elle n'était point acquise au général Jackson. Quelque temps avant que la Chambre fut appelée à se prononcer une lettre parut dans un des journaux de Philadelphie; et cette lettre affirmait que des ouvertures avaient été faites à M. CLAY de la part de M. Adams, lui avait offert à l'Orateur de la Chambre, en retour de son appui dans l'élection, le poste de Secrétaire d'Etat: elle ajoutait que cette offre avait été acceptée avec empressement. M. CLAY déclara sur le champ avec indignation que c'était une calomnie; et sa déclaration provoqua une réponse de la part de M. George Kremer, Représentant de la Pennsylvanie au Congrès, qui se déclara l'auteur de la lettre accusatrice et annonça qu'il était prêt à en prouver les allégations.

La réponse de M. Kremer avait paru le 2 février; le 3, M. CLAY saisissait la Chambre elle-même de cette affaire, et demanda avec instance qu'une enquête fut ordonnée pour vérifier l'accusation. La demande de M. Clay fut mise au journal, le 4, il fut décidé qu'elle serait renvoyée à un comité d'enquête que la Chambre choisit. Il fut composé de MM. P. P. Barbour, D. Weber, McLane du Del., Taylor, Forsyth, Saunders et Rankin, dont la plupart n'étaient aucunement des amis de M. CLAY. Le comité se mit immédiatement en mesure de poursuivre l'enquête. Par l'intermédiaire de son président, il adressa une lettre à M. Kremer pour le prévenir que le comité était prêt à entendre ses explications au sujet de l'accusation dirigée contre l'Orateur de la Chambre. M. Kremer, qui s'était si bravement engagé naguère "à prouver ses allégations", M. Kremer, mis en demeure de les prouver, refusa de se présenter devant le comité, attendu qu'il ne pourrait le faire "sans jouer le rôle d'accusateur ou celui de témoin, rôle qui ne lui convenait en aucune façon.

Ainsi l'homme qui avait par écrit le langage accusateur par la voix de la presse, manquait de courage devant une enquête solennelle et ne voulait plus devant le comité du rôle qu'il avait volontairement pris devant le public. Son fuir en cette circonstance, n'était-il pas un abandonnement de l'accusation? N'était-ce pas une preuve évidente qu'elle était sans aucune espèce de fondement, qu'on un mot ce n'était qu'une calomnie?

Mais cette calomnie pourquoi l'avoir inventée? pourquoi l'avoir mise en circulation? L'œil le moins clairvoyant en saisit tout d'abord le motif. Il fallait compromettre M. CLAY, il fallait le placer dans l'obligation, ou de justifier apparence les soupçons qu'on éveillait contre lui, ou de renoncer à ses sympathies, à ses convictions. Une pareille manœuvre aurait eu grande chance avec tout autre homme que M. CLAY, mais elle n'eut aucune prise sur son indomptable énergie. Fort du témoignage de sa conscience, il ne dévia point de la ligne qu'il s'était tracée: il avait résolu de voter pour M. Adams, il vota pour M. Adams, sans s'inquiéter des interprétations que ses ennemis donneraient à sa conduite. Il fit plus: quand M. Adams fut entré en fonctions, quand M. Adams lui eut offert le poste de Secrétaire d'Etat, M. CLAY accepta!

Cette acceptation est un des actes dans lesquels éclate cette audace particulière au caractère de M. CLAY. M. Adams avait à redouter l'opposition la plus formidable, une opposition conduite par le général Jackson! Cette opposition s'organisait avec l'énergie qui distinguait son chef, elle se préparait à agir avec cette absence de scrupule qui, dès l'origine, a été l'un des signes caractéristiques du locofocoisme. "Par l'Eternel, s'écriait alors colonel R. M. Johnson, quand même ils se conduiront avec la pureté des Anges qui se tiennent à la droite du Seigneur, nous les mettrons à bas." M. CLAY qui savait parfaitement tout ce qu'on tramait contre l'Administration Adams, M. CLAY qui avait refusé faire partie du cabinet de M. Monroe, en choisissant le poste qui lui convenait, et lorsqu'il n'y avait aucun danger, M. CLAY, animé par la plus noble de ses susceptibilités, vint prendre sa part de responsabilité et de danger dans la lutte qu'allait avoir à soutenir M. Adams. "Ces gens-là s'imaginaient qu'ils m'ont fait peur," répondait-il à de prudentes représentations. Il devint donc Secrétaire d'Etat! Sa nomination envoyée au Sénat avait été ratifiée par 27 voix contre 14. M. VAN BUREN avait voté en faveur de M. CLAY!

La calomnie cependant s'était éteinte comme d'elle-même: elle avait manqué son but principal; elle n'avait point empêché M. Adams d'être Président, M. CLAY d'être secrétaire d'Etat; elle n'avait réussi qu'à exciter contre ce dernier certaines préventions. C'était déjà quelque chose; c'était assez pour le moment. Elle avait semé un germe que l'on pouvait faire fructifier plus tard.

Deux ans s'écoulèrent sans qu'on l'eut vu reparaître, quand le 8 mars 1827, M. C. Beverly écrivit de Nashville, Tennessee l'Observer de Fayetteville, Caroline du Nord, une lettre anonyme qui contenait le passage suivant:

"Le général Jackson m'a dit ce matin, devant [illegible] compagnie, en réponse à une question que je lui faisais relativement à l'élection de M. Adams à la Présidence, que les amis de M. CLAY avait fait la proposition à ses amis que s'ils voulaient promettre en son nom de ne donner à M. Adams le poste de secrétaire d'Etat, M. CLAY et ses amis, en une heure, le feraient, lui Jackson, Président."

Cette version une nouvelle de l'histoire fut aussitôt confirmée par M. Duff Green qui déclara dans le "United States Telegraph" que pareille chose avait été dite devant lui en 1825 par le général Jackson. M. CLAY et ses amis déclarent publiquement le fait. Le général Jackson qui prenait cette nouvelle version, intervint alors en personne:

"En janvier 1825, écrivit-il, un membre du Congrès jouissant d'une haute considération vint me voir un matin: il avait été informé, me dit-il, par les amis de M. Clay que les amis de M. Adams leur avaient fait des ouvertures en leur disant que si M. Clay et ses amis voulaient unir pour aider à l'élection de M. Adams, M. Clay deviendrait secrétaire d'Etat; que les amis de M. Adams faisaient valoir, comme un motif déterminant sur les amis de M. Clay d'accéder à la proposition, que si j'étais élu Président, M. Adams garderait le poste de secrétaire d'Etat, partant qu'il n'y aurait pas de place pour le Kentucky; que les amis de M. Clay étaient fondés que l'Ouest ne voulait pas se séparer de l'Ouest, et que si je voulais dire ou si j'autorisais un de mes amis intimes à dire que, dans le cas où je serais Président, M. Adams ne garderait point le poste de secrétaire d'Etat, l'union complète de M. Clay et des amis mettrait fin en une heure à la question Présidentielle. Il ajouta qu'il était d'avis qu'il fallait combattre de pareilles intrigues avec leurs propres armes."

Or le membre du Congrès qui était venu "faire ces ouvertures" au général Jackson, c'était M. Buchanan; et le général s'imaginait M. Buchanan n'était rien qu'un envoyé de M. Clay.

"D'après les circonstances qui me frappèrent alors, ajoute le général dans cette note que nous citons, je ne pus résister à le que... Buchanan était venu me trouver sur la position proprement soumise de quelque personnage... Que la communication vint de M. Clay de là main, je n'en sais rien; mais ce que je sais, que ses opinions et la conduite de M. Clay, relativement à l'élection, qui jusqu'alors n'avaient prêté qu'à des conjectures, devinrent peu de temps après connues des choses, positives et de notoriété. Encore une fois, je n'affirme pas, dit, et je ne dis pas que la proposition qui m'a été faite, le devenait en disant du parti de M. Clay;" je sais seulement que les amis au Congrès s'entendirent [illegible]

Les deux passages que nous venons de transcrire, forment la substance de la note du général Jackson; nous nous abstiendrons de tout commentaire, mais il sera facile à tout lecteur intelligent d'en percer l'ambiguité: "On m'a fait des propositions au nom de M. Clay, de vous, donc elles viennent de vous, mais cependant je ne dis pas que ce soit. On m'a dit que vos amis étaient en arrangement avec ceux de M. Adams, donc l'arrangement existe!" Voilà en deux mots le résumé de toute cette note. Conçue en termes de sans portant la signature du général Jackson, elle devait faire une profonde impression et sans doute on y avait bien compté. M. Buchanan dans cette circonstance, bien qu'il fût l'ami du général Jackson, déploya une tout autre franchise, une tout autre droiture. Il adressa au Journal de Lancaster une lettre qui, malgré toute la réserve imaginable, donnait le démenti le plus formel aux idées du général Jackson:

"Je suis allé trouver le général, *simplement à titre d'ami*, sous ma propre responsabilité, et non comme l'agent de M. Clay ou de toute autre personne. *Je n'ai jamais été l'ami politique de M. Clay*... La pensée ne m'était jamais venue que le général eut pu me prendre pour l'agent de M. Clay et de ses amis, qu'il se fût imaginé que j'avais l'intention de lui faire des propositions en leur nom [illegible] "qu'il aurait raison de combattre de pareils intrigans avec leurs propres armes. [illegible] l'époque où M. Clay et ses amis aurent élu M. Adams Président et où M. Clay fut nommé Secrétaire d'Etat. Une fois ces événements accomplis, on comprend de quelle façon ma communication a pu l'induire en erreur. Je déplore sincèrement qu'elle ait eu un pareil effet."

"Je me dois à moi-même d'ajouter une autre observation. Si j'avais pu soupçonner que le général Jackson me croyait envoyé par M. Clay [illegible] sur le champ cette fausse impression, et je le prévenu la nécessité de cette déplorable explication. Je l'ai déjà déclaré [illegible] *M. Clay et ses amis [illegible] propositions au général Jackson relativement [illegible]*"

M. Buchanan avouait pourtant que sa démarche engagé le général à déclarer ou à faire entendre qu'il ne conserverait pas M. Adams comme secrétaire d'Etat, c'est que, *dans son opinion* personnelle une pareille déclaration pouvait avoir une heureuse influence sur l'élection.

En présence de cette lettre si catégorique, et si mesurée cependant, de M. Buchanan, que restait-il de la note du général Jackson? Rien, littéralement rien. M. CLAY n'a point fait faire de proposition au général: le marché qui regarde ce dernier, n'existe que dans son imagination. Dirons-nous, à la simple parole d'un homme qui se trompe à ce point en ce qui le concerne, que le marché Adams a [illegible] [illegible]

La transaction criminelle imputée à M. CLAY n'avait donc pas plus de réalité en 1827 qu'en 1825. Mais, dans cette seconde époque comme dans la première, on en avait fait grand bruit, parce que l'on voulait servir à deux fins: renverser l'administration Adams et tenter le caractère d'un homme dont on redoutait la concurrence dans la carrière présidentielle. On y réussit, grâce au prestige tout puissant à l'époque de l'opinion exercée sur la nation par le général Jackson, mais il faut que l'on pardonne cette grande calomnie que les passions d'une des plus notrées inquiétudes que les passions politiques aient jamais fait [illegible]

Ceux qui le premier avait lancé la calomnie dans le monde politique, avait senti son courage faillir lorsqu'il lui avait fallu prouver la vérité de ses allégations devant le comité de la Chambre des Représentans, celui qui l'avait reprise en 1827, avait-il le courage de la comparaître devant un tribunal plus auguste. Le [illegible] février 1842, M. CARTER BEVERLY écrivit à M. CLAY une lettre d'excuses et de rétractation d'où il tira les passages suivants:

"Attendu que je [illegible] je me suis trouvé très longtemps à tort [illegible] fort [illegible] votre accusateur, ce qu'à [illegible] prouver que le long espace de temps [illegible] circonstances changées du pays et [illegible] m'ont depuis longtemps convaincu [illegible] *accusant*. J'ai en [illegible] avec calme et sans [illegible] contenant toute [illegible] M. Buchanan, [illegible] votre accusateur, n'a pas donné la moindre preuve contre vous le moindre accusation. Je répète encore [illegible]"

Que devient ainsi, en fin de compte, cette formidable accusation? Abandonnée formellement par son premier organe, reniée plus formellement encore par le second, démentie par le témoin sur lequel on assiégeait en sa faveur, quel fondement lui reste-t-il? Rien, absolument rien que les paroles ambiguës d'un homme que poussait l'irritation d'un profond désappointement, d'un homme chez lequel l'héroïsme militaire n'a jamais pu éteindre les passions humaines et qui a profité du prestige de sa gloire pour la faire accepter par une grande partie de la nation. Quant à des preuves, elle n'en a jamais eue, elle n'en a pas davantage aujourd'hui. Or c'est aujourd'hui cequ'il faudrait. Elle ne peut plus faire illusion; elle n'a plus pour elle l'entraînement passionné du moment; elle a fait son temps. Aussi ses principaux auteurs semblent-ils la dédaigner; ils la laissent aux meneurs à la suite, sans doute parce qu'ils pensent qu'ils en obtiendra encore quelque crédit auprès de certains esprits aveugles ou prévenus. Mais qu'importe! elle ne saurait désormais agir sur les masses que la fascination qu'exerçait sur elles un grand nom; et le peuple, avec ce sentiment d'équité auquel il n'est jamais longtemps infidèle, accordera enfin la juste et éclatante réparation que mérite l'honneur d'un grand citoyen trop longtemps outragé.

MEETING WHIG.

Un très grand nombre de whigs de la ville étaient réunis samedi au Théâtre St-Charles. Le meeting a été organisé par le major J. A. Beard. Ont été nommés comme officiers, savoir:

Président:
D. P. BURTHE.
Vice-Présidents:

1re. munici.	2de munici.	3me munici.
G. Musson	Wm. Freret,	W. C. C. Claiborne
J. W. Zacharie,	Glendy Burke,	W. Barnett
J. A. Michel,	H. J. Peters,	M. Cuninger,
F. Correjolles,	Dr Hunt,	Jno Thelan,
Manuel Blasco,	Bailey Miller	Forg'n Gardère
Alphonse Canonge.	Jno. Wolf,	
	A. Layet.	

Après un excellent discours de M. Benjamin et une allocution chaleureuse de M. Sevier, les Clay minstrels ont exécuté des airs patriotiques.
J. P. TODD, 1re municipalité,
R. H. BRUNET, 2e munici. } Secrétaires.
G. W. HARBY, 3me munici.

[Communiqué.]

Nous avons appris que le comité d'arrangement whig avait demandé à la direction du théâtre d'Orléans de cette ville qui leur fût permis d'y tenir leur assemblée du 3 octobre prochain, assemblée dans laquelle les dames de la N.-Orléans devront présenter des bannières aux différents Clay-Clubs. Sans contester la beauté du local qu'on avait d'abord choisi pour cela, c'est-à-dire la salle de bal et la rotonde de la rue St. Louis, nous pensons que le Théâtre d'Orléans conviendrait mieux en ce que tout le monde serait assis, que les dames y afflueraient davantage et que les orateurs choisis pour cette occasion solennelle s'y feraient mieux entendre. Nous désirons donc ardemment que le comité d'arrangement insiste auprès de MM les directeurs du théâtre d'Orléans dans leur demande et d'assurer d'avance ces messieurs de la reconnaissance profonde de tous les whigs de la Nlle-Orléans. PLUSIEURS WHIGS.

Le meeting tenu samedi soir, au théâtre St. Charles, était on ne peut plus brillant. Le théâtre était littéralement comble. Beaucoup de dames s'y étaient rendues malgré le mauvais temps. Jamais il n'y a eu plus d'enthousiasme parmi les whigs.

La malle a manqué hier au delà de Charleston.

Depuis samedi matin, le froid est très vif. Le thermomètre est subitement tombé de 82 degrés à 57 de Fahrenheit. Les vêtements d'été ont disparu comme par enchantement. Nous espérons que cette température fera disparaître complètement la fièvre jaune qui ne s'est d'ailleurs manifesté cette année que par quelques cas isolés.

Il vient d'avoir coup sur coup plusieurs incendies à Pensacola. Un entre autres qui a pris à bord de la barque *Primey*, chargée de chaux.

La perspective des Whigs devient de plus en plus brillante dans la Pennsylvanie.—On commence même à croire que Markle pourrait bien être élu gouverneur.

CONNECTICUT.—Il y a encore eu un magnifique meeting à Middleton. Il y avait plusieurs centaines de dames.

Polk, évêque de l'église Episcopale du Tennessee, cousin de James K. Polk, mais ne descendant pas d'Ezekiel Polk, est un chaud whig et vote pour Clay et Frelinghuysen.

VERMONT.—Le résultat définitif est maintenant connu—Slade, whig, a obtenu 27,504, Kellog, locofoco, 20,497. Le candidat abolitionniste 5,332. Ainsi Slade l'emporte sur Kellog d'environ 7,000 voix, et sur tous les autres de 2,000. Il y a dans le Sénat 22 whigs et 8 locofocos—dans la Chambre 134 whigs et 42 locofocos.

CHRONIQUE LOCALE.

John Ryan, arrêté sous l'accusation de viol, a été renvoyé de la plainte après examen devant le recorder Caldwell.

St. [illegible], de la Compagnie de Développement, [illegible] magasin de M. Ulysse Thayer, rue Canal, [illegible] de 18 courant, a été condamné [illegible] pour l'honorable juge Preval, [illegible] à recevoir vingt cinq coups de fouet.

Vendredi [illegible] MM. Fèvre frères, [illegible] Canal, reçut d'un dray-man [illegible] coup de bâton sur la tête [illegible] connaissance—Sheriff a été arrêté.

Samedi [illegible] une rixe sanglante entre deux [illegible] à bord du steamer *Ancrasador*, Wilson Cook et George Washington Cook, dans [illegible] a reçu dans le côté gauche, entre [illegible] un coup de couteau qu'on croit être [illegible] Le blessé a été transporté à l'hôpital [illegible] son adversaire arrêté par la garde de la police [illegible] emprisonné en attendant l'issue de sa blessure.

J. R. Williams dit Wheeler, comparaissait samedi devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'escroquerie. [illegible] présenté la veille chez MM. Oakey et Hawkins se disant planteur dans l'Etat du M[illegible] avoir envoyé à leur adresse 12 balles de coton par le steamer Paul Jones, en reçut une avance de 275 [illegible] [illegible] convenu de ce fait et a été envoyé [illegible]

William [illegible], William France et George Miller, ont été [illegible] par le recorder Genois à trente jours de [illegible] pour vagabondage.
J. P. S[illegible] a été envoyé à la maison de travail pour six [illegible]
R[illegible], [illegible] arrivé samedi de New York [illegible] a été arrêté pour vol.

Accident.—Samedi [illegible] douze heures du matin, [illegible] quatre personnes [illegible]

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

IX
MILADY.

D'Artagnan [illegible]

[illegible]

[illegible]

—Athos.
—[illegible] M. de Tréville me prête pour la promenade [illegible] je vais aller faire un tour à Saint-Cloud.
—Et quel est [illegible] à Saint-Germain? demanda Athos.
Alors d'Artagnan [illegible] la rencontre qu'il avait faite [illegible] manteau noir, et [illegible]
—C'est [illegible] amoureux de celle-là, comme vous l'étiez de madame Bonacieux, dit Athos en haussant [illegible] les épaules, comme s'il eût pris pitié de la faiblesse humaine.
—Moi, point du tout, dit d'Artagnan. Je suis seulement curieux d'éclaircir le mystère auquel elle se rattache. Je ne sais pourquoi, je me figure que cette femme, toute inconnue qu'elle m'est et tout inconnu que je lui suis, a une action sur ma vie.
—Au fait, vous avez raison, dit Athos, je ne connais pas une femme qui vaille la peine qu'on la cherche quand elle est perdue. Mme. Bonacieux est perdue, [illegible]
—Non, Athos, non, vous vous trompez, dit d'Artagnan, j'aime plus que jamais ma pauvre Constance, et je savais le lieu où elle est, fût-elle au bout du monde, je partirais pour la tirer des mains de ses ennemis; mais je l'ignore, toutes mes recherches ont été inutiles. Que voulez-vous, il faut bien se distraire.
—Distrayez-vous donc avec milady, mon cher d'Artagnan; je le souhaite de tout mon cœur, si cela peut vous amuser.
—Ecoutez, Athos, dit d'Artagnan, au lieu de vous tenir renfermé comme si vous étiez aux arrêts, montez à cheval et venez vous promener avec moi à Saint Germain.
—Mon cher, dit Athos, je monte mes chevaux quand j'en ai, sinon je vais à pied.
—Eh bien! moi, dit d'Artagnan en souriant de la misanthropie d'Athos, qui, dans un autre, l'eût certainement blessé, moi je suis moins fier que vous, je monte ce que je trouve. Ainsi, au revoir, mon cher Athos.
—Au revoir, dit le mousquetaire en faisant signe à Grimaud de déboucher la bouteille qu'il venait d'apporter.
D'Artagnan et Planchet se mirent en selle et prirent le chemin de Saint-Germain.
Tout le long de la route, ce qu'Athos avait dit au jeune homme de Mme Bonacieux lui revenait à l'esprit. Quoique d'Artagnan ne fût pas d'un caractère fort sentimental, la jolie mercière avait fait une impression réelle sur son cœur; comme il le disait, il était prêt à aller au bout du monde pour la chercher. Mais le monde a bien des bouts, par cela même qu'il est rond, de sorte qu'il ne savait de quel côté se tourner.
En attendant, il allait tâcher de savoir ce que c'était que milady. Milady avait parlé au manteau noir, donc elle le connaissait. Or, dans l'esprit de d'Artagnan, c'était certes l'homme au manteau noir qui avait enlevé Mme Bonacieux une seconde fois comme il l'avait enlevée une première. D'Artagnan ne mentait donc qu'à moitié, ce qui est bien peu mentir, quand il disait qu'en se mettant à la recherche de milady, il se mettait en même temps à la recherche de Constance.
Tout en songeant ainsi et en donnant de temps en temps un coup d'éperon à son cheval, d'Artagnan avait fait la route et était arrivé à Saint-Germain. Il venait de longer le pavillon où dix ans plus tard devait naître Louis XIV. Il traversait une rue fort déserte, regardant à droite et à gauche s'il ne reconnaîtrait pas quelque vestige de sa belle Anglaise, lorsqu'au rez-de-chaussée d'une jolie maison qui, selon l'usage du temps, n'avait aucune fenêtre sur la rue, il vit apparaître une figure de connaissance. Cette figure se promenait donc sur une sorte de terrasse garnie de fleurs. Planchet la reconnut le premier.
—Eh! monsieur, dit-il, s'adressant à d'Artagnan, ne remettez-vous point ce visage qui baye aux corneilles?
—Non, dit d'Artagnan, et cependant je suis certain que ce n'est pas la première fois que je le vois, ce visage.
—Je le crois, parbleu bien, dit Planchet: c'est ce pauvre Lubin, le laquais du comte de Wardes, celui que vous avez si bien accommodé il y a un mois, à Calais, sur la route de la maison de campagne du gouverneur.
—Ah! oui bien, dit d'Artagnan, et je le reconnais à cette heure. Crois-tu qu'il te reconnaisse, toi?
—Ma foi, monsieur, il était si fort troublé que je doute qu'il ait gardé de moi une mémoire bien nette.
Eh bien, va donc causer avec ce garçon, dit d'Artagnan, et informe-toi dans la conversation si son maître est mort.
Planchet descendit de cheval, marcha droit à Lubin, qui en effet ne le reconnut pas, et les deux laquais se mirent à causer dans la meilleure intelligence du monde, tandis que d'Artagnan poussait les deux chevaux dans une ruelle, et faisant le tour d'une maison, s'en revenait assister à la conférence derrière une haie de coudriers.
Au bout d'un instant d'observation derrière la haie, il entendit le bruit d'une voiture, et il vit s'arrêter en face de lui le carrosse de milady. Il n'y avait pas à s'y tromper, milady était dedans. D'Artagnan se coucha sur le cou de son cheval, afin de tout voir sans être vu.
Milady sortit sa charmante tête blonde par la portière, et donna des ordres à sa femme de chambre.
Cette dernière, jolie fille de vingt à vingt-deux ans, alerte et vive, véritable soubrette de grande dame, sauta en bas du marchepied, sur lequel elle était assise, selon l'usage du temps, et se dirigea vers la terrasse où d'Artagnan avait aperçu Lubin.
D'Artagnan suivit la soubrette des yeux et la vit s'acheminer vers la terrasse. Mais par hasard, un ordre de l'intérieur avait appelé Lubin, de sorte que Planchet était resté seul, regardant de tout côté par quel chemin avait disparu d'Artagnan.
La femme de chambre s'approcha de Planchet, qu'elle prit pour Lubin, et lui tendant un petit billet:
—Pour votre maître, dit-elle.
—Pour mon maître? reprit Planchet étonné.
—Oui,—et très pressé, [illegible]

La soubrette s'enfuit vers le carrosse, retourné à l'avance du côté par lequel il était venu, elle s'élança sur le marchepied, et le carrosse repartit.

Planchet tourna et retourna le billet, puis, accoutumé à l'obéissance passive, il sauta bas de la terrasse, enfila la ruelle et rencontra au bout de vingt pas d'Artagnan, qui, ayant tout vu, allait au-devant de lui.

—Pour vous, monsieur, dit Planchet, présentant le billet au jeune homme.
—Pour moi! dit d'Artagnan; es-tu bien sûr?
—Pardieu! si j'en suis sûr; la soubrette a dit: "Pour ton Maître." Je n'ai d'autre maître que vous; ainsi.... Un joli brin de fille ma foi, que cette soubrette!
D'Artagnan ouvrit la lettre et lut ces mots:
"Une personne qui s'intéresse à vous plus qu'elle ne peut le dire, voudrait savoir quel jour vous serez en état de vous promener dans la forêt: demain, à l'hôtel du Champ-du-Drap-d'Or, un laquais noir et rouge attendra votre réponse."
—Oh! oh! se dit d'Artagnan, voilà qui est un peu vif. Il paraît que milady et moi sommes en peine de la santé de la même personne. Eh bien! Planchet, comment se porte ce bon M. de Wardes? Il n'est donc pas mort?
—Non, monsieur, il va aussi bien qu'on peut aller avec quatre coups d'épée dans le corps, car vous lui en avez, sans reproche, allongé quatre, à ce cher gentilhomme, et il est encore bien faible, ayant perdu presque tout son sang. Comme je l'avais dit à monsieur, Lubin ne m'a pas reconnu, et m'a raconté d'un bout à l'autre notre aventure.
—Fort bien, Planchet, tu es le roi des laquais; maintenant remonte à cheval et rattrapons le carrosse.
Ce ne fut pas long; au bout de cinq minutes on aperçut le carrosse arrêté sur le revers de la route; un cavalier richement vêtu se tenait à la portière.
La conversation entre milady et le cavalier était tellement animée que d'Artagnan s'arrêta de l'autre côté du carrosse sans que personne autre que la jolie soubrette ne s'aperçût de sa présence.
La conversation avait lieu en anglais, langue que d'Artagnan ne comprenait pas; mais, à l'accent, le jeune homme crut deviner que la belle Anglaise était fort en colère. Elle termina par un geste qui ne lui laissa point de doute sur la nature de cette conversation: c'était un coup d'éventail appliqué de telle force, que le petit meuble féminin vola en mille morceaux.
D'Artagnan jugea que c'était le moment d'intervenir; il s'approcha de l'autre portière, et se découvrant respectueusement,
—Madame, dit-il, me permettez-vous de vous offrir mes services; il me semble que ce cavalier vous a mise en colère. Dites un mot, madame, et je me charge de le punir de son manque de courtoisie.
Aux premières mots milady s'était retournée, regardant le jeune homme avec étonnement, et lorsqu'il eut fini:
—Monsieur, dit-elle en très bon français ce serait de grand cœur que je me mettrais sous votre protection si la personne qui me querelle n'était point mon frère.
—Ah! excusez-moi alors, dit d'Artagnan; vous comprenez, j'ignorais cela, madame.
—De quoi donc se mêle cet étourneau, s'écria, en se baissant à la hauteur de la portière, le cavalier que milady avait désigné comme son parent, et pourquoi ne passe-t-il pas son chemin?
—Etourneau vous-même, dit d'Artagnan en se baissant à son tour sur le cou de son cheval et en répondant de son côté par la portière; je ne passe pas mon chemin parce qu'il me plaît de m'arrêter ici.
Le cavalier adressa quelques mots en anglais à sa sœur.
—Je vous parle français, moi, dit d'Artagnan; faites-moi donc, je vous prie, le plaisir de me répondre dans la même langue. Vous êtes le frère de madame, soit, mais vous n'êtes pas le mien, heureusement.
On eût pu croire que milady, craintive comme l'est ordinairement une femme, allait s'interposer dans ce commencement de provocation, afin d'empêcher que la querelle n'allât plus loin; mais, tout au contraire, elle se rejeta au fond de son carrosse, et cria froidement au cocher:
—Touche à l'hôtel!
La jolie soubrette jeta un regard d'inquiétude sur d'Artagnan, dont la bonne mine paraissait avoir produit son effet sur elle.
Le carrosse partit et laissa les deux hommes en face l'un de l'autre. Aucun obstacle matériel ne les séparait plus.
Le cavalier fit un mouvement pour suivre la voiture; mais d'Artagnan, dont la colère bouillonnante s'était encore augmentée en reconnaissant en lui l'Anglais qui, à Amiens, lui avait gagné son cheval et avait tenté de gagner à Athos son diamant, sauta à la bride et l'arrêta.
—Eh! monsieur, dit-il, vous me semblez encore plus étourneau que moi, car vous me faites l'effet d'oublier qu'il y a entre nous une petite querelle d'engagée.
—Ah! ah! dit l'Anglais, c'est vous, mon maître! Il faut donc toujours que vous jouiez un jeu ou un autre?
—Oui, et cela me rappelle que j'ai une revanche à prendre. Nous verrons, mon cher monsieur, si vous maniez aussi adroitement la rapière que le cornet.
—Vous voyez bien que je n'ai pas d'épée, dit l'Anglais; voulez-vous faire le brave contre un homme sans armes?
—J'espère bien que vous en avez chez vous, dit d'Artagnan. En tout cas, j'en ai deux, et, si vous le voulez, je vous en jouerai une.
—Inutile, dit l'Anglais, je suis muni suffisamment de ces sortes d'ustensiles.
—Eh bien, mon digne gentilhomme, reprit d'Artagnan, choisissez la plus longue et venez me la montrer ce soir.
—Où cela, s'il vous plaît?
—Derrière le Luxembourg; c'est un charmant quartier pour les promenades dans le genre de celle que je vous propose.
—C'est bien, on y sera.
—Votre heure?
—Six heures.
—A propos, vous avez aussi probablement un ou deux amis?
—Mais j'en ai trois qui seront fort honorés de jouer la même partie que moi.
—Trois? à merveille! comme cela se rencontre! dit d'Artagnan, c'est juste mon compte.
—Maintenant, qui êtes-vous? demanda l'Anglais.
—Je suis monsieur d'Artagnan, gentilhomme gascon, servant aux gardes, compagnie de M. des Essarts. Et vous?
—Moi, je suis lord De Winter baron de Scheffield.
—Eh bien! je suis votre serviteur, monsieur le baron, dit d'Artagnan, quoique vous ayez des noms bien difficiles à retenir.
Et piquant son cheval, il le mit au galop, et reprit le chemin de Paris.
Comme il avait l'habitude de le faire en pareille occasion, d'Artagnan descendit droit chez Athos.
Il trouva Athos couché sur un grand canapé, où il attendait, comme il l'avait dit, que son équipement le vînt trouver.
Il raconta à Athos tout ce qui venait de se passer, moins la lettre à M. de Wardes.
Athos fut enchanté lorsqu'il sut qu'il allait se battre contre un Anglais. Nous avons dit que c'était son rêve.
On envoya chercher à l'instant même Porthos et Aramis par les laquais, et on les mit au courant de la situation.
Porthos tira son épée hors du fourreau et se mit à espadonner contre le mur en se reculant de temps en temps et en faisant des pliés comme un danseur. Aramis, qui travaillait toujours à son poëme, s'enferma dans le cabinet d'Athos et pria qu'on ne le dérangeât plus qu'au moment de dégainer.
Athos demanda par signe à Grimaud une autre bouteille.
Quant à d'Artagnan, il arrangea en lui-même un petit plan dont nous verrons plus tard l'exécution, et qui lui promettait quelque gracieuse aventure, comme on pouvait le voir aux sourires qui, de temps en temps, passaient sur son visage, dont ils éclairaient la rêverie.
(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.
Nav Commando, Hodge, Liverpool, J. P. Whitney & co; [illegible] Washington, Paine, Tampa Bay, capitaine; [illegible] Frederick, Thompson, Richmond, A. Gordon, Wylie & Co.

ARRIVES.
Bateau de remorque, Swan, Martin, des passes
Bateau de remorque, Persian, Riddle, des Passes
Bateau de remorque Alton, Schultz, des Passes
Nav Indiana, Bennett, N York
Nav South Carolina, Owen, N York
Nav Palmyra, Barstow, Boston
Barque Nancy W Stevens, Stevens Boston
Steamer Levi Welch, Fuller, de St Martinville
Steamer Paul Pry, Axwell, de Vicksburg
Steamer Creole, Hearn, de Pensacola
Steamer St Landry, Baldwin, de Bayou Sara
Steamer Edwin Hickman, Irwin, de Cincinnati
Steamer Rodolph, Vanderg[illegible], Yazoo City
Steamer J L Day, Reynolds, Mobile
Steamer Gov Marshall, Stu[illegible], Greenwood.

DERNIERES DATES.

Boston	sept. 19	Londres	sept. 4
New York	sept. 20	Liverpool	sept. 4
Philadelphie	sept. 20	Paris	sept. 1
Baltimore	sept. 21	Havre	sept. 1
Washington	sept. 21	Bordeaux	aout 29
Charleston	sept. 24	Vera Cruz	sept. 10
Havane	sept. 16	Mexico	sept. 4
[illegible]	aout 26	Tampico	juin 8

LES TROIS
MOUSQUETAIRES.
La troisième Livraison est imprimée. Les souscripteurs la recevront aujourd'hui à domicile.

ECHO DES FEUILLETONS.
Bureau de l'Abeille, rue de Chartres, 81.
MESSIEURS les abonnés de M. SANTUNE, sont prévenus que les 10me et 11me Livraisons sont prêtes à leur être livrées, et ceux de M. DE LA PLACE que la 11me Livraison leur sera également remise. 27 sept.

Le navire MARENGO, capitaine Edward Gray, du Havre, est en déchargement vis à vis les magasins rouges, 3me Municipalité. Les consignataires sont priés de recevoir leur marchandises attendu qu'après cinq jours de prévenir avis, elles seront envoyées en Douane à leurs frais.
24 sept F. FERRET.

BOUTIN, GALLY & Co, ont transporté leur bureau du No. 58, rue Royale, à la Bâtisse Musson, No. 6, au premier, même rue. 26 sept.

A LOUER une jolie maison, au centre de la ville, rue Royale No 243 entre Dumaine et Saint Philippe, avec jardin, eau de la ville, etc.—Livrable en 1er novembre prochain—S'adresser sur les lieux. 26 sep—12

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le soussigné a transporté son bureau et son magasin, No. 110, rue Poydras, entre celles du Camp et Saint Charles, presqu'en face du Théâtre Américain.
26 sept E. JOHNS.

FROMAGES—50 boites fromages de l'Ouest et de choix, à vendre par J. F. BERCIER & co,
24 sept 66 Vieille Levée.

COUVERTURES—De trois points, françaises, à vendre par SCHMIDT & Co.
24 sept 23 Bienville.

VERRES à Vitres—A vendre par SCHMIDT & Co.
24 sept 23 Bienville.

GENIEVRE de Hollande [illegible]
24 sept [illegible] 23 Bienville.

ARGENTERIE
ET BIJOUTERIE.

LOUIS MUH vient de recevoir en consignation, par le Marengo du Havre et Orleans de New York, un joli assortiment de cuillieres et fourchettes en argent, cuillières à café, dito soupe [illegible] qu'il vendra en gros et en détail [illegible] en argent, grenats, corail, jais et perles fausses, [illegible] médailles d'or et d'argent, [illegible] et fac &c. à vendre à des prix modérés au No. [illegible] Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—F. [illegible] annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son MAGASIN DE MUSIQUE au no. 70, rue de Chartres entre Conti et Bienville.
Par de prochains arrivages d'Europe il recevra une grande quantité de musique, nouvelle, cordes, instruments, &c. &c.

DRAPS, Casimirs, etc. Nous appelons l'attention des tailleurs de la ville, et particulièrement [illegible] grand assortiment de draps nouvellement arrivés, et bien choisis [illegible] à la mode; quelques-uns de ces draps [illegible] goût et convenables aux tailleurs [illegible] marchandises pour [illegible] avantageusement en gros.
30 sept H. DE GOER & RIFFLARD, 35 Chartres.

Cotonnades françaises—Mouchoirs Madras.
QUELQUES balles de belles cotonnades françaises d'un genre tout à fait nouveau. Aussi six [illegible] madras français de couleurs vives, ainsi que beaucoup de marchandises de saison, en débarquement [illegible] à vendre en gros, par H. DE GOER & RIFFLARD,
30 sept 35 Chartres.

GANTS, gants—Par le Marengo nous avons reçu un grand assortiment de gants pour hommes et femmes, de couleurs assorties. Aussi—gants de dames à filets Egyptiens, que nous offrons à vendre en gros et en détail à des conditions avantageuses.
30 sept H. DE GOER & RIFFLARD, 35 Chartres.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
Velours noir en soie qualité supérieure, Serge de do de do, satin duchesse pour gilets, satin laine pour pantalons, casimirs assortis [illegible] dernière mode, [illegible] [illegible]
30 sept LOISON & SILVESTRE, 28 Chartres.

BUDDELEE WOODS & [illegible] à vendre [illegible] 114 rouleaux cordages [illegible] barils huile de palmachristi [illegible] 6 caisses candi blanc.

OUVRAGES DE CHARRONNAGE [illegible] en main et reçoit constamment [illegible] manufactures de Philadelphie, un grand [illegible] ouvrages de charronnage de toute description [illegible] gons, charrettes, dray, roues de tombes, roues [illegible] brouettes pour terre et [illegible]
[illegible] T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POIVRE—10 sacs de [illegible] en débarquement du navire South Carolina, à vendre par
30 sept ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

CAFE—[illegible] sacs [illegible] de Java en débarquement du navire South Carolina, à vendre par
30 sept ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

CHANDELLES—200 boites [illegible] à vendre par
30 sept ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

EPICES—Piment, gingembre en racine, [illegible] cannelle, etc., à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

EPICES en moulues—Poivre, gingembre, piment, clous de girofle, cayenne, moutarde, &c. à vendre par
30 sept ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

SALAMON FRERES, No. 48 rue Conti offrent à vendre en débarquement du navire Marengo du Havre:
Habits confectionnés, tels que Paletots de casimir, Toulons, Gilets etc. Un très bel assortiment de Mousselines de laine, tout laine et laine et coton, ou Ombrelles dernières unies et façonnées. Vestes [illegible] pour hommes et enfants, de Bretelles élastiques [illegible] [illegible]

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public que depuis son retour du Nord il a trouvé à son adresse une commission du Président [illegible] [illegible]
JOHN M. BACH.

A LOUER.—Une belle maison en briques à trois étages, faisant face aux trois portes [illegible] Bassin. S'adresser au No. 59 [illegible]
25 sept.

AVIS.—[illegible]
F. A. JONAU.

SANGSUES.
[illegible]

VIN rouge de Bordeaux [illegible] à vendre par JORDY & BRASIER.

VIN [illegible] à vendre par JORDY & BRASIER.

CHAMPAGNE—De première qualité, à vendre par JORDY & BRASIER.

HUILE d'olive—superfine—[illegible] de Bordeaux, à vendre par JORDY & BRASIER.

EAU DE VIE.—Le cognac des marques Napoléon, J. J. Dupuy, James Hennessy Pellet Castillon, [illegible] à vendre par JORDY & BRASIER.

LIQUEURS [illegible] et vinaigre [illegible] à vendre par JORDY & BRASIER.

SUCRE de la Havane—80 caisses blanc et terré, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
SALERATUS—10 barils, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
GENIEVRE DE HOLLANDE, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
CIGARES de la Havane—80,000 des marques les plus [illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
HUILE d'olive de Nice et de Marseille, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
BOUCHONS en sacs de 1000, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
AMANDES—8 barils et 16 caisses douces écossées, et 45 caisses amères, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
VINS—Champagne, Muscat et Laurette, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
GRAINES d'oiseaux—9 sacs à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
CONFITURES de la Havane—[illegible] caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
HUILE D'ANIS—3 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
RHUM de la Nouvelle Angleterre, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
TABAC—30 balles tabac de la Havane, pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

SARDINES A L'HUILE.
LE soussigné seul dépositaire des Sardines à l'huile de la marque bien connue B [illegible] constamment un assortiment complet qu'il vendra à des prix modérés. AUG. MOLIER,
27 sept 50 rue St Louis.

HOCK—150 boites des vins de Hock, de qualité supérieure, à vendre par E. JOHNS,
27 sept 110 Poydras.

VIN DE MADERE—50 doz vieux London Particular, à vendre par E. JOHNS,
27 sept 110 Poydras.

VINS FRANCAIS—Quelques caisses vins fins St. Julien et Medoc, et 5 caisses Chambertin, à vendre par
27 sept E. JOHNS, 110 Poydras.

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Lime Rock, de la Havane, et à vendre par le soussigné:
55,000 cigares de qualités et de marques supérieures—Aussi, en mains, d'importations antérieures, un grand assortiment de Regalias, Imperiales, Canones, Bayonetas, Cazadores, Trabucos, et Millar, des meilleures marques, à vendre à bas prix par E. JOHNS,
27 sept 110 Poydras.

MAGASIN DE SEL DEMI-FIN DE LIVERPOOL.
VENTE par charge de dray de 7 sacs et au détail par un sac, tous les jours depuis midi jusqu'à 2 heures, rue des Français No. 11, entre celles de la Victoire et de l'Esplanade. 9 sept—3m

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Il a été perdu ces jours derniers, un CACHET en or, ayant un verre [illegible] "*Nearer to my friendship*". Ce cachet n'a de prix que parce qu'il vient d'un ami. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le rapportera à MM. Williams, Whitman & Co, No 31 rue du Camp.
23 sept—6

AVIS AUX DAMES.
LE fameux spécifique de l'Anjou pour la conservation des cheveux se trouve chez MM Bosie & [illegible] rue de Chartres No 29, chez qui a [illegible] quantité de bouteilles.

EN débarquement de la barque Lisette venant de Bordeaux et à vendre sur la Levée 50 barriques vin St Estèphe bonne qualité.
FRED. BONIS & LOUVRIER,
21 sep—6 28 Chartres.

CIDRE—67 barils cidre de Newark, à vendre par
25 sept FOSDICK & BRO, 74, Camp.

PAPIER—130 rames papier à écolier d'Ames et Goodwin, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
25 sept 74, Camp.

EAU DE VIE—1 pipe et demie de A Seignette, [illegible] épreuve, à vendre par FOSDICK & BRO, 74, Camp.

VIN—36 paniers Champagne, à vendre par
24 sept FOSDICK & BRO, 74, Camp.

VERDEGRIS—24 caisses Verdegris par, broyé à l'huile, à vendre par FOSDICK & BRO,
25 sept 74, Camp.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—600 pièces toile (faite à la machine et à la main, 2500) rouleaux cordes et 7500 livres ficelle, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 sept 77, Tchoupitoulas.

FARINE—100 barils farine fraîche, en débarquement d'un bateau à vapeur, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 sept 77 Tchoupitoulas.

FIL CARRET—500 rouleaux, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 sept 77 Tchoupitoulas.

EAU DE BLUE LICK—75 caisses contenant des cruchons d'un gallon, d'un demi gallon et d'un quart, venant des sources, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 sept 77 Tchoupitoulas.

WHISKEY—100 barils vieux whiskey rectifié, de Cincinnati, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 sept 40 Gravier.

LINDSEYS—5 caisses lindseys tricotés et chaussettes, à vendre par WM FROST & Co
24 sept 25 Vieille Levée.

VIN de Madère en bouteilles, à vendre par
24 sept SCHMIDT & Co., 23 Bienville.

POMMES de terre de France excellente qualité, à vendre par consignataire à bord du navire Marengo du Havre.
24 sep F. FERRET.

CHAMPAGNE SUPERIEUR.
JORDY & BRASIER, seuls agens de Messieurs De Massias & De Lobesse, de Fleury près Epernay, viennent de recevoir de ces Messieurs, par le navire Le Marengo, du Havre:
365 paniers Fleury, première et supérieure qualités, de la marque du Marquis de Massias & De Lobesse, qu'ils offrent pour les connaisseurs et les [illegible]
24 sept—3m

INSTITUTION
CLASSIQUE ET COMMERCIALE,
DIRIGEE PAR
J. F. BUFFET,
Rue Bourbon No. 53 49, entre les rues de la Douane et Bienville—Nouvelle-Orléans.

LE PRINCIPAL de cet établissement fait savoir aux pères de famille que les cours d'hiver seront repris en pleine activité à dater du 1er Octobre prochain; il continue de recevoir des pensionnaires, des demi pensionnaires des externes, et d'enseigner toutes les branches d'instruction propres à compléter une éducation classique et commerciale. La langue anglaise enseignée par trois professeurs [illegible] [illegible]

Le personnel de cette institution se compose comme suit:
M. J. F. BUFFET principal, chargé de deux classes de français, d'histoire et de géographie.
M. JOHNSON, chargé des classes de philosophie, de littérature anglaise, des sciences physiques et mathématiques, du grec, du latin, de l'histoire et de la géographie, enseignés en anglais, de l'histoire naturelle, et de l'astronomie et d'un cours de déclamation anglaise.
M. TELHIARD, chargé de la littérature française, du grec, du latin enseignés en français, des cours supérieurs d'histoire et de géographie, du cours de logique pour ceux qui le suivent en français, et d'un cours de déclamation française.
M. ORTON, chargé des classes anglaises, de grammaire et de traduction.
M. BAILEY, chargé des classes d'arithmétique faites en anglais, de la tenue des livres, des principes de la langue anglaise et de l'écriture.
M. GORRANT, chargé des principes de lecture française et d'arithmétique.
M. l'abbé BONNIOT, chargé de l'instruction religieuse des élèves catholiques.
M. BAUDELIN, chargé de la surveillance des élèves et d'une classe élémentaire de français et d'arithmétique.
M. MORPHY, chargé des classes de langue espagnole.
M. CANOVA, chargé du cours de dessin.
M. CAZERE, chargé des leçons d'escrime.
M. CURTO, chargé du cours de musique vocale.
Les maîtres de danse, de musique instrumentale etc. etc. sont laissés au choix des parens.
Pour plus de détails s'adresser au principal soussigné, à toute heure, à l'établissement, excepté de 1 à 3 heures pendant les classes.
J. F. BUFFET.

ORLEANS HIGH SCHOOL,
[LYCEE D'ORLEANS,]
Rue de l'Esplanade.

LE LYCEE D'ORLEANS, dirigé par ses fondateurs Messieurs WYNDHAM, NEWTON et EVERETT, reçoit des pensionnaires, les demi pensionnaires et les externes.
L'enseignement comprend toutes les branches d'une éducation solide et complète.
L'institution se recommande tout particulièrement aux familles créoles par les facilités [illegible] pour l'acquisition de l'anglais [illegible] pagnol les mathématiques la géographie [illegible]
Les professeurs chargés des cours [illegible] nombre de six y compris les Directeurs [illegible] quatre professeurs attachés au Lycée, [illegible] le dessin, la danse et l'escrime.
La surveillance est exercée par les Directeurs [illegible] maintien du bon ordre.
La discipline établie par les statuts est [illegible] maintenue, au moyen d'une intervention du dehors, [illegible]
Les enfants [illegible] leçons de religion [illegible] pour les élèves Catholiques.
Les STATUTS et REGLEMENS DU LYCEE, arrêtés en anglais et en français, se trouvent chez les principaux libraires de la ville.
N. B.—Les Directeurs sont heureux d'annoncer à partir du 1er novembre prochain, ils auront pour collaborateur dans l'enseignement, leur ancien collègue LOUIS SIRET. Cette adjonction ne saurait manquer d'être pour le Lycée un nouveau titre à la confiance des familles éclairées.

COLLEGE WASHINGTON,
(A un mille au dessous du Couvent des Ursulines.)
DIRIGE PAR
CHANUT,
LICENCIE ES-LETTRES,
Ancien professeur d'Histoire au Collège Royal de Henry IV, à Paris, Ex-Vice-Président et Professeur au Collège Jefferson [Louisiane.]

CETTE institution ouverte depuis quelques mois, embrasse toutes les branches d'instruction. Elle est CLASSIQUE mais SPECIALE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES. Toutes les leçons y sont [illegible] par M. Chanut, son directeur, professeur [illegible] ou PROFESSEUR SPECIAL de langue anglaise [illegible]
[illegible]
M. Chanut [illegible]

Conditions:
Pensionnaires: $25 avec blanchissage, $40, sans blanchissage.
Demi-pensionnaires, $16—Externes, $7 et 10, suivant l'âge et les branches d'instruction.
LES PRIX CI-DESSUS COMPRENNENT TOUS LES FRAIS, la fourniture des livres exceptée.
[illegible] sept [illegible]

ACADEMIE DE DANSE
PAR
M. CASIMIR.
M. CASIMIR, professeur de danse, élève du Conservatoire Académie Royale de Danse à Paris, a l'honneur d'annoncer aux parents, tuteurs, jeunes dames et jeunes Messieurs de la Nelle Orléans, qu'il arrive récemment de Paris, et qu'il va enseigner cette jolie, gracieuse et nouvelle danse la POLKA. Sans aucune prétention, on ose se flatter qu'ayant eu l'avantage d'avoir beaucoup voyagé dans sa jeunesse, il a eu la meilleure occasion d'apprendre cette jolie et nationale danse la Polka, en Pologne, à St. Pétersbourg, en Russie, à Vienne, en Autriche et à Paris, où elle fait l'a danse dans les premières sociétés, et c'est la danse la plus en vogue, la danse recherchée et préférée pour sa grâce, en Europe et dans les principales villes du Nord.
M. Casimir a l'honneur de prévenir aussi le public en général que peut être il y aura de ses antagonistes qui annoncent et prétendront enseigner la Polka [illegible] pour le nom et la mode, mais que jusqu'à ce jour il n'y a pas un professeur de danse à la Nouvelle Orléans [illegible] que c'est que cette danse, et que ce n'est qu'une [illegible] [illegible] danse dans le Fers ou une [illegible] française et à la mode du pays, ainsi que [illegible] la grande Valse de Russie, la [illegible] de Gustave, dans le dernier genre [illegible] une même danse de théâtre. Les personnes qui [illegible] bien l'honorer et mettre leur confiance [illegible] [illegible]
M. Casimir peut donner à toutes les [illegible] heures des leçons, et les [illegible] de la Nouvelle Orléans même.

AU PUBLIC
EN réponse à l'avis que M. Casimir a fait insérer dans l'Abeille du 26 courant, M. DEVOTI invite respectueusement tous les Maîtres de Danse qui se trouvent en cette ville à la première soirée qu'il donnera le courant de novembre prochain, afin d'exécuter ensemble la belle danse LA POLKA, afin que le public puisse juger de ses véritables talents. M. Devoti ose se flatter de l'avoir jamais vu, ne la promesses qu'il a faites ne sont que présent au public. 26 sept 15

AVIS IMPORTANT.
M'ETANT joint à M Devoti dans l'invitation à ses Messieurs les professeurs et maîtres de danse qui se trouvent en cette ville, afin de se réunir dans une soirée que nous proposons de donner dans le courant d'octobre prochain pour exécuter ensemble plusieurs enchaînements, et particulièrement la belle Polka, nous invitons donc ce M. Casimir à ne pas manquer à cette invitation, afin de lui faire connaître qu'il s'est trompé dans son insertion du 26 de ce mois.
Cependant il devrait se rappeler que la première fois que je l'ai vu, c'était dans la classe de mon collègue M. Devoti où s'est présenté comme artiste. Je fus surpris de voir seulement que cela était [illegible] [illegible] [illegible]
A. LAVENANT, Professeur de Danse, ci-devant à l'Académie Royale de Paris, hôtel de la Bourse, rue St Louis.
DEVOTI Professeur, rue de Chartres, No. 174.
27 sep—14

ACADEMIE DE DANSE
POLKA.
M DEVOTI a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'il ouvrira son cours dans le courant du mois d'octobre prochain. Il enseignera la Polka, nouvelle danse qu'on a la danse à Paris et à New York, [illegible] valse en 2 temps, la danse, la valse ordinaire, quadrilles, et autres danses nouvelles pour les enfans, à l'instar des premiers conservatoires de l'Europe.
M. Devoti désirant perfectionner ses élèves dans la vraie phisiologie de la danse, fera un abonnement pour cinq mois à raison de $20 pour tout le cours. Les familles qui auraient plus d'un enfant, jouiront d'une réduction dans les prix. Les personnes qui ne désireront pas s'abonner paieront $6 par mois.
Ma DEVOTI
ouvrira une classe pour les jeunes demoiselles et les petits garçons dans la salle du Washington Battalion ou il donnera 20 leçons 2 fois par semaine, ainsi qu'une autre classe à l'Institution de Mme Sequin, encoignure de Royale et Toulouse, où les jeunes personnes qui seraient présentes tous par leur famille seront admises.
M. Devoti donnera des leçons particulières en ville, à domicile, ainsi que dans la salle de son académie. La grande classe commencera à 6 1/2 P. M.
Des soirées auront lieu une fois par mois, les élèves et les Dames y seront invités, afin que les parens et la société présents puissent s'assurer des progrès de leurs enfans.
M. Devoti est professeur dans les institutions suivantes:
Mme Granet, rue Bourbon, No 88.
Mme Athéna, encoignure Carondelet et St Joseph.
Mme Sequin, do Royale et Toulouse.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71 rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, Passage de la Bourse, etc. etc.
7 sep

ATTENTION.
LE Collecteur des Taxes imposées en vertu des lois sur le vignette par le Jury de Police de la paroisse Jefferson, notifie tous les propriétaires, sans distinction entre les résidens et les non-résidens, qui seront de telles taxes à payer, que les états des propriétés ci-après sont exigibles le lundi 21 octobre prochain; qu'il tiendra son bureau à la maison de cour de paroisse, ville de Lafayette, et est ouvert tous les jours depuis 8 heures A. M. jusqu'à 3 P. M.
Paroisse Jefferson, 16 aout 1844.
17 aout—2m V. LIVAUDAIS, Collecteur.

CAFE—500 sacs Rio vert, en magasin et à vendre par WM. FROST & Co.